



Les ^{Petits} Plus — de Mme Paie



Tous les trucs et astuces de la Paie Autonome Assistée
pour vous simplifier l'utilisation de votre logiciel



ACTUALITÉS

>> Taux AT

Les taux de cotisations AT/MP 2025 seront applicables au 1^{er} mai 2025 sans effet rétroactif. Les taux 2024 restent applicables jusqu'au 30 avril 2025.



PARAMÉTRAGES

>> Régularisation de taux AT en DSN

Dorénavant, en cas d'ajout de lignes manuelles sur le bulletin des salariés présents et sortis pour régulariser le taux AT, la **correction en DSN s'effectuera par annule et remplace**, évitant ainsi toute erreur d'assiette dans le CTP IOO.

>> Profil de prime REGUL_AT pour régulariser un Taux AT sur N-I

Dans la continuité de l'amélioration de la gestion du taux AT, nous mettons à votre disposition le profil de prime REGUL_AT.

Ce profil permettra de régulariser le taux AT pour une période située entre deux dates spécifiques (*DtDebRegAT* : Date de début de la régularisation et *DFinRegAT* : Date de fin de la régularisation), antérieures à l'année en cours. Une régularisation sera effectuée automatiquement en paie ainsi qu'en DSN. Cette nouvelle fonctionnalité **visse à optimiser la gestion des régularisations de taux AT**.

Voir la fiche [Régularisation d'un taux AT \(Accident du Travail\)](#).

>> Temps Partiel Thérapeutique

Bien que l'absence Temps Partiel Thérapeutique (TPT) soit assimilée à du temps de présence effective pour le calcul du droit à congés payés, le Code du Travail ne mentionne pas cette absence dans la liste des motifs autorisant le rétablissement du salaire fictif dans la base de calcul de la provision des congés payés.

La méthode 375 permet désormais de neutraliser les

absences TPT saisies sous les codes absences 142, 143, 144 et 145 dans le calcul de la base provision congés payés.

Par défaut (N), le programme ne réintègre pas la valeur de l'absence TPT dans la base provision CP.

Pour réintégrer la valeur de l'absence TPT dans le calcul de la base provision CP, saisir la valeur "O".

Voir la fiche [Traiter un temps partiel thérapeutique](#).

>> Régime d'exonération des apprentis (suite)

LFSS 2025 : Afin de définir le régime social à appliquer aux apprentis, la date "Début du contrat" de la zone "Informations sur contrat particulier" en bas de la fiche Salarié sera utilisée si elle est renseignée. À défaut, le champ "Début du contrat" de la zone "Emploi" fera foi. Ceci peut s'avérer **utile en cas de successions d'emplois matérialisées par les motifs 902/901**, auquel cas la date de début du contrat est figée et ne reflète pas la situation réelle de l'apprenti au regard de son contrat en cours.

La taxe sur les salaires est due dès lors que l'apprenti est soumis à la CSG, sur la base CSG non abattue.

Voir la fiche [Paramétrer un contrat d'apprentissage – My Silae](#).

>> Solde repos PDF - Afficher les compteurs spécifiques

Évolution pour afficher les compteurs spécifiques dans le solde de repos PDF, notamment RCO, Provision RCO, Provision RCC, Provision RCR ainsi que les charges patronales pour chacun d'eux.

>> Outil de régularisations manuelles - Activité

Un nouvel outil "DSN - Régularisations manuelles Activité" est désormais disponible pour faciliter la régularisation des blocs 53 "Activité".

Cet outil permet :

- >> La régularisation ciblée des blocs 53 "Activité" sans toucher aux autres blocs ;
- >> De régulariser uniquement les données déclaratives sans impacter la paie ;

- >> Générer des blocs de régularisations conformes aux attentes des organismes ;
- >> De régulariser les périodes de montage et de production.

Il est accessible via le menu DSN > DSN - Régularisations manuelles > Activité.

Voir la fiche [Réaliser des régularisations manuelles - Activité](#).



INTERFACE RH CONNECTÉE MY SILAE

>> Envoi bulletins brouillons sans mail

Dorénavant, les bulletins brouillons pourront être transmis à validation dans My Silae Entreprise sans envoi de mail. La fenêtre de transmission des bulletins dispose donc d'une nouvelle action permettant de ne pas notifier par mail.

>> Envoyer un document de sortie pour signature depuis l'action "Editer document de sortie"

Il est dorénavant possible d'envoyer un document de sortie pour signature électronique dans l'interface MySilae directement depuis l'action "Editer documents de sortie".

Voir la fiche [Générer et déposer les documents de sortie d'un salarié - My Silae](#).

À noter :

Si votre dossier dispose également de l'option de mise à disposition des documents de sortie dans le coffre-fort eDoc, veuillez noter que :

- >> Dès activation du module de signature électronique dans l'interface, le certificat de travail (CT) et solde de tout compte (STC) ne seront plus transmis au coffre-fort conjointement au dépôt du bulletin de sortie : dans la mesure où ces derniers partent en signature vers l'interface, il faudra attendre leur retour de signature pour les déposer dans le coffre-fort ;
- >> Le CT, le STC et l'AER signés électroniquement via l'interface pourront être déposés dans le coffre-fort, depuis l'écran Editer les documents de sortie (pour le CT et SCT) ou depuis l'écran Suivi des AER (pour l'AER). Dans un premier temps, ces dépôts se feront donc sur action mais une automatisation - facultative - de ce processus est actuellement à l'étude.

>> Permettre la vue sur l'agenda de son N+1

L'option "Le salarié peut voir le planning de son manager" est désormais disponible. Cela permet d'afficher ce planning dans les espaces salariés. L'option est activée si la case "Le salarié peut voir le planning des membres de son équipe" est cochée.

>> Signature électronique - Annuler un process d'envoi

Une nouvelle action "Annuler la signature" est disponible dans les documents de la fiche Salarié pour les documents de sortie préalablement envoyés pour signature électronique via l'interface MySilae.

Voir la fiche [La Gestion Électronique de Documents des salariés - My Silae](#).

>> Fonctionnalité Télétravail

Une nouvelle option dans la fiche Société permet dans chaque établissement d'indiquer si la pratique du télétravail est autorisée. Cette activation déclenche le profil ALLFORFTT.

Si oui, il est possible de paramétrer les informations suivantes :

- >> Valeur servant au calcul de l'indemnité (Valeur par défaut indiquée : ValeurJrTTAuto) ;
- >> Nombre de jours maximum de télétravail dans la semaine.

Tout paramétrage déjà en place pour le télétravail (modification des montants particuliers JrsTTHebdoAuto ou JrsTTMoisAuto notamment) doit être retiré avant d'activer le télétravail via l'interface.

Voir la fiche [Profil ALLFORFTT - Allocation forfaitaire télétravail - My Silae](#).

>> Absence

Une modification a été apportée afin de permettre au salarié dans l'interface de poser une absence dans les 7 jours antérieurs à la date de début de l'absence, et ce uniquement pour les absences qui nécessitent un justificatif obligatoire. Les absences avec un justificatif facultatif ne sont pas concernées par cette modification.

>> Absences avec justificatif

Une nouvelle colonne dans l'écran de configuration des absences depuis la gestion de My Silae Entreprise permet d'indiquer que des justificatifs d'absence sont obligatoires lors de la pose de la dite absence par un salarié depuis l'interface.

TRUCS & ASTUCES

Accès fiche Salarié

La navigation a été simplifiée pour un accès plus rapide et pratique à la fiche Salarié. Désormais, il est possible d'y accéder directement via le nom et prénom sur l'état d'avancement, en effectuant un clic droit. La fiche Salarié s'ouvre alors dans un nouvel onglet et de ce fait, plusieurs fiches salariés peuvent être ouvertes simultanément (l'onglet se nomme alors avec les trois premières lettres du nom et la première lettre du prénom).

Voir la fiche [Paramétrer une fiche Salarié](#).

Alerte visuelle dans My Silae Gestionnaire de Paie en cas de mises à jour CCN

Une pastille de couleur apparaîtra sur l'icône "Info CCN" dans le bandeau du haut pour alerter rapidement des mises à jour CCN. Ensuite, seules les CCN avec mises à jour seront affichées en couleur dans la liste des CCN du dossier, facilitant ainsi l'identification des éléments nécessitant votre attention.

Modifications de l'écran de "Suivi des déclarations événementielles"

Diverses modifications apportées à l'écran de "Suivi des déclarations événementielles" :

>> Modification du nom de la page en Suivi des DSN arrêt de travail ;

>> Ajout de filtres permettant d'affiner les recherches du tableau affiché.

Voir la fiche [Suivre les étapes d'envoi d'une DSN arrêt de travail](#).

Ajout d'alertes et d'informations dans l'assistant de sortie – Préavis non effectué et non payé

Pour faciliter la saisie des dates d'un "Préavis non effectué et non payé", des points d'information et des alertes ont été ajoutés dans l'assistant de sortie. Ces ajouts viennent compléter nos travaux sur ce type de préavis.

État d'avancement - Réorganisation bandeau de droite

Amélioration des fonctionnalités sur le bandeau de droite.

Voir la fiche [États et éditions de l'état d'avancement](#).

Suivi des subrogations

Amélioration du tableau de suivi des subrogations :

- >> Ajout d'une nouvelle colonne indiquant si le bulletin du salarié inclut un maintien employeur ;
- >> Possibilité de voir les éléments en brut ou en net ;
- >> Ajout d'une colonne indiquant la caisse de référence ;
- >> Possibilité d'intégrer des commentaires pour suivre chaque ligne d'absences subrogées ;
- >> Accès rapide au menu de récupération des BPIJ ;
- >> Ajout d'un accès direct au bulletin de salaire.

... Et autres améliorations de l'écran.

Voir la fiche [Suivre les subrogations](#).

Paie automatique des CP tous les mois

Complément pour prendre en compte l'indemnité de précarité dans le calcul de l'indemnité CP lors de la sortie.

Import des heures et des acomptes

Il est dorénavant possible d'importer des heures et des acomptes directement dans l'écran de saisie des heures/ saisie des acomptes via un fichier Excel.

Voir les fiches [Saisir les heures](#) et [Saisir des acomptes](#).

Compteurs CP/RTT

Accéder directement aux compteurs CP/RTT ainsi qu'à la classification du salarié dans l'écran "Saisie du bulletin" : Les GP peuvent désormais consulter directement, dans l'écran Saisie de bulletin, les compteurs CP/RTT ainsi que la classification CCN du salarié. Cette amélioration répond aux attentes exprimées dans Idéation afin de faciliter l'accès à ces informations.

Mention du statut "Self-Onboarding" sur la fiche Salarié

Une nouvelle fonctionnalité de Self-Onboarding est disponible en lien avec l'interface MySilae. Elle permettra à l'administrateur de déléguer la saisie d'informations personnelles au futur embauché.

Afin de visualiser les salariés ainsi créés, un bloc "Parcours d'entrée" a été ajouté en bas de chaque fiche Salarié. Ce bloc affiche une case à cocher indiquant si ce salarié est ou non dans un parcours de self-onboarding.

Fiche salarié

Message sur les obligations déclaratives de la fin de contrat : Création d'un message informatif non bloquant lors de l'enregistrement d'une fin d'emploi dans la fiche Salarié.

Lorsqu'une modification d'une date de fin d'emploi ou d'un motif fin d'emploi est effectuée directement dans l'emploi, le message suivant apparaît :

"Attention, un contrat fermé doit être déclaré en DSN. Cela implique la transmission d'un bloc « Fin du contrat - S2I.GOO.62 » pour signaler la fin du contrat dans la DSN de la période concernée ou dans celle du mois suivant, en cochant l'option "Régul" sur la période M-I".

Pour rappel, toute rupture de contrat de travail doit être déclarée dans un signalement FCTU à l'aide de l'assistant de sortie et dans la DSN mensuelle de la période concernée.

En cas de salarié non éligible ou de changement de situation administrative du salarié (motif 9O2) suivi d'un emploi consécutif (motif 9OI), veuillez ne pas tenir compte du message.

Voir la fiche [Paramétrer une fiche Salarié](#).

Mise à jour du dernier jour travaillé (DJT)

La description du dernier jour travaillé est revue de façon à préciser que la date attendue peut être différente de la veille du début de l'arrêt.

Dans le cas où l'arrêt de travail est délivré au cours d'un jour partiellement travaillé, le dernier jour travaillé correspondra alors au jour où débute la prescription.

Dans le bulletin, le délai de carence d'indemnisation IJSS en fonction du dernier jour travaillé (DJT) a été adapté.



Webinaire Nouveautés paie 2025 & My Silae Entreprise

Isabelle et Stéphanie, vos consultantes Paie Autonome Assistée, ont enregistré un nouveau webinaire, avec pour thématique les nouveautés paie 2025, et une présentation de My Silae Entreprise.

Ses nouvelles fonctionnalités (saisie des variables de paie, entretiens annuels, demandes et acceptations de congés...) vous assurent une gestion plus complète et centralisée, ainsi qu'une sécurisation et un accès en temps réel aux informations concernant vos salariés.

Pour le visionner, vous avez juste à cliquer sur l'image ci-contre :



Vous souhaitez plus d'informations sur un des sujets ?
Vous avez des suggestions pour le prochain numéro ?

Contactez Mme Paie :
mmepaie@mcreuzot.com
02 38 66 36 81